

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3520**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Electricité et électronique option électroacoustique et acoustique environnementale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université de Poitiers Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président d'université de Poitiers, Président de l'université de Poitiers, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est spécialisé en mesures acoustiques environnementales et industrielles et dans le traitement électronique des informations.

Participant à l'élaboration d'un projet d'ouvrage industriel ou de BTP, il effectue l'étude acoustique. Il réalise des calculs techniques (vibrations, intensité sonore...). Il élabore des prototypes (maquettes ou logiciels). Il met en œuvre et assure le réglage des installations de sonorisation. Tout au long du projet, il veille au respect des normes, et de la réglementation environnementale.

Il participe aussi à la mise au point de technologies 'propres' (exemptes de pollution sonore).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les laboratoires d'essais acoustiques, l'industrie ferroviaire, chez les constructeurs automobiles...

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Gestion, communication, marketing, culture, anglais
- Parcours différenciés : Outils de traitement du signal ; informatique ; électronique
- Acoustique physique : Perception auditive ; physique des transducteurs
- Electroacoustique : Quantification du signal électroacoustique ; traitements analogique et numérique du son ; sonorisation et acoustique des locaux
- Instrumentation et mesures acoustiques : Techniques de mesures acoustiques ; chaîne de mesure, instrumentation ; systèmes d'acquisition numérique
- Acoustique industrielle et professionnelle : Vibrations et rayonnement sonore ; acoustique des machines ; métrologie, législation, normes

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**<http://www.univ-poitiers.fr/>**Lieu(x) de certification :****Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**